

Discours pour la séance solennelle de l'Académie de Nîmes

Dimanche 4 février 2018

« *L'enseignement du fait religieux à l'école* »

Françoise Dumas. Députée.

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Président de l'Académie,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Chacun se rend bien compte qu'à travers le sujet de votre séance solennelle –l'enseignement du fait religieux à l'école- nous touchons à quelque chose d'essentiel. Essentiel pour notre temps, essentiel pour nos combats de citoyens, mais essentiel surtout pour notre République. L'Histoire de France est là pour nous le rappeler : ce n'est que vingt ans après avoir entrepris de laïciser l'enseignement, que les pères fondateurs de la Troisième République ont obtenu le vote de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Cette histoire doit être transmise et je sais que la transmission est au cœur des missions de votre Académie. C'est pourquoi je voudrais renouveler toute ma considération et toute mon estime pour votre illustre société. C'est toujours un honneur et une joie de m'exprimer devant vous qui, par vos travaux et vos nombreux événements, faites vivre la vie intellectuelle à Nîmes et dans le Gard. Je tiens à remercier votre Président, M. Bernard Simon, et votre Secrétaire perpétuel, M. Alain Aventurier, pour leur aimable invitation.

*

L'institution que vous formez s'inscrit donc dans cette tradition républicaine. Celle qui croit fermement qu'un élève est un citoyen avant d'être un individu, avec son histoire, ses origines, ses croyances. Or, depuis les lois Ferry de 1881-1882 rendant l'école publique, laïque et obligatoire, jusqu'à la loi de 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques, le débat ne s'est jamais tari. Il trouve aujourd'hui une nouvelle résonance.

Force est de constater que le fait religieux est omniprésent dans l'actualité: le fondamentalisme islamique progresse et s'attaque à notre modèle de société, les guerres de religions agitent de nombreuses régions du monde poussant sur le chemin de l'exil des populations entières. Dans un monde désenchanté, on assiste là aux soubresauts d'une époque que l'on croyait révolue. L'école, elle non plus, n'est pas épargnée : aux Etats-Unis, la querelle entre évolutionnisme et

créationnisme a ressurgi sous l'ère Trump ; en France, provocations et contestations deviennent monnaie courante dans nos collèges et lycées.

Il est donc impossible d'en faire abstraction et nécessaire de se saisir de ce thème. Mais comment l'évoquer auprès des futurs citoyens et citoyennes?

De nombreuses voix s'élèvent pour réclamer que l'enseignement du fait religieux fasse l'objet d'une discipline propre. Face à l'effritement du niveau de culture générale, elle rendrait à nouveau intelligible une partie de notre patrimoine historique et culturel. Comment comprendre les bas-reliefs de la cathédrale Saint-Castor, le requiem de Mozart, l'œuvre de Claudel ou Bernanos sans un socle minimal de connaissances religieuses?

Je vous le dis, aucun sujet ne peut, a priori, être exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Cela serait totalement contreproductif. Le silence de notre école sur ce sujet laisserait la place à des lectures erronées. Il ferait la part belle aux prosélytes de toute obédience qui fleurissent sur le net. L'enseignement du fait religieux doit se faire selon une logique rationnelle. Il ne peut prendre la forme d'une morale. Les enseignants doivent donner à leurs élèves les moyens de distinguer croyances et savoirs, foi et raison, sens et vérité.

De mon point de vue, si le fait religieux permet d'expliquer en partie l'organisation de nos sociétés, les frontières entre les états, le cheminement des civilisations, il ne peut prétendre à s'ériger comme une discipline autonome. Il doit passer au travers du filtre transdisciplinaire et s'inscrire dans le cadre de la laïcité. Les humanités, que votre honorable institution défend au quotidien, doivent en donner les clefs de lecture. La laïcité, quant à elle, doit offrir à chaque élève la possibilité de développer et exercer son libre arbitre. Elle est la condition de l'émancipation individuelle et collective. Elle constitue une assurance contre les pressions qui empêcherait à chacun de faire ses propres choix.

Aucune latitude ne peut être laissée et nous devons rester fermes : élèves et parents ne peuvent remettre en cause l'autorité ou l'enseignement d'un professeur au motif qu'il irait à l'encontre d'une croyance politique ou religieuse. Mais la laïcité ne peut pas non plus être dévoyée, instrumentalisée à des fins électoralistes, pour stigmatiser telle ou telle population.

Mes amis,

Je tiens à vous remercier pour toute l'application et tout le cœur que vous mettez à l'ouvrage. C'est une fierté pour notre ville d'avoir de si éminents ambassadeurs. Je souhaite à votre assemblée une riche et fructueuse année 2018.

Je vous remercie.